



# L'Orchampoise

## SOMMAIRE

- Edito du Maire
- Informations diverses
- Travaux
- Compte-rendu des Conseils Municipaux



## Edito du Maire

Voici deux ans maintenant que nous avons dû apprendre à vivre avec le virus. Cette année encore, la raison nous conduit à ne pas organiser de cérémonie de vœux, c'est donc avec encore plus de ferveur que nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui débute.

Malgré la pandémie, l'année orchampoise a été marquée par le succès grandissant de nos marchés, avec pour conclure le marché de Noël dont l'affluence, bien que sous contraintes sanitaires, est allée bien au-delà de ce que nous attendions.

Preuve une fois encore que chacun a besoin d'interaction sociale et amicale et que le vivre ensemble, dans le respect et la tolérance, est le moteur d'une société et d'un village où il fait bon vivre !

Tout cela ne serait pas possible sans un tissu associatif dense et entreprenant, toujours à la recherche néanmoins de nouveaux bénévoles. Mais également impossible sans la participation des commerçants du village et des producteurs locaux.

Sans oublier les visiteurs, chaque fois plus nombreux, qui nous confortent dans la poursuite de cette animation, l'équipe municipale, les bénévoles ainsi que les services techniques et administratifs assurant eux l'organisation logistique et administrative.

Que chacun soit ici une nouvelle fois remercié pour sa participation et son engagement tout au long de l'année dans la vie du village.

Un regret tout de même ! Nous n'avons plus de bénévoles pour assurer l'accompagnement de la fête patronale aussi seul les manèges agrémentent ce rendez-vous...

2022 verra débiter les travaux d'assainissement, avec dans l'été, la mise en route du chantier de construction de la nouvelle station de traitement de nos effluents ménagers. Nous profiterons de la création d'une conduite de refoulement le long du halage pour initier un cheminement piéton depuis la

salle des fêtes et ce jusqu'au niveau de la zone de l'Épinette (vers les anciens tissages), zone qui accueillera les filtres plantés de roseaux.

En fin d'année les travaux sur les réseaux devraient également débuter, avec notamment le passage en réseau séparatif de plusieurs rues.

La réflexion éolienne poursuit son cours. Vous avez certainement remarqué la mise en place d'un mat de mesure qui a pour vocation de nous permettre de valider ou non la pertinence technique du projet ! Des permanences publiques seront prochainement organisées afin de vous tenir informés de l'état d'avancement du projet.

Nous souhaitons également déposer le permis de construire de notre future Maison de Santé Pluridisciplinaire. Pour cela, nous avons présenté l'avant-projet sommaire à l'ensemble des professions médicales, celles-ci doivent nous signaler les modifications souhaitées. Reste à poursuivre le dialogue afin de définir les conditions financières de mise à disposition du bâtiment, la commune ayant pour objectif de réaliser une opération blanche.

Nous poursuivons le dialogue engagé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'architecte des Bâtiments de France afin, nous l'espérons, de mettre en œuvre un programme pluriannuel de rénovation et d'entretien de l'église et du lavoir.

Le Conseil Municipal a retenu un bureau d'études pour conduire la maîtrise d'œuvre du futur aménagement sportif communal (city stade...).

A tout cela, s'ajoute bien sûr la gestion quotidienne des bâtiments, de la voirie, des services de la commune...

L'équipe municipale et moi-même restons, bien sûr, à votre écoute et disponibles pour tout rendez-vous que vous jugeriez utile. Vous pouvez également utiliser les différents outils de communication mis à votre disposition (site internet, application du panneau numérique, Facebook) et bien sur notre Orchampois.

## Informations diverses

• **Commémoration du 11 novembre** : plus de 200 personnes étaient présentes lors de cette cérémonie, durant laquelle nous avons pu assister à la remise de médailles des Opérations Militaires Extérieures de la France (OPEX).

Les enfants de l'école d'Orchamps nous ont fait l'honneur de chanter la Marseillaise.





• **Marché de Noël** : notre marché de Noël s'est déroulé le samedi 11 décembre au centre du village. Cette première édition a été un franc succès. Merci aux exposants, aux associations, aux commerçants, aux conseillers, au Père Noël qui nous a fait la surprise de venir sur sa grande échelle et surtout merci à vous d'être venus aussi nombreux.

• **Distribution des repas de Noël aux anciens** : afin de permettre à nos anciens de se retrouver après les mois difficiles liés aux contraintes de la pandémie, la commission Cadre de Vie avait organisé un repas à la salle des fêtes pour les habitants d'Orchamps de plus de 75 ans. Malheureusement, l'aggravation de la situation sanitaire nous a contraint, à notre grand regret et celui de nos aînés, à choisir une distribution à domicile. Elle a été effectuée le dimanche 12 décembre, par les conseillers et des bénévoles, que nous remercions pour leur aide et leur implication.



• **Recensement** : le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février.

### À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française : le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes : de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune sur le site INSEE

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité : la connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...), à déterminer les moyens de transports à développer... Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

**Le recensement, c'est un acte civique utile à tous : il est essentiel que chacun participe**

## Comment ça marche ?

Avant la collecte : votre commune recrute les agents recenseurs.

L'INSEE participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

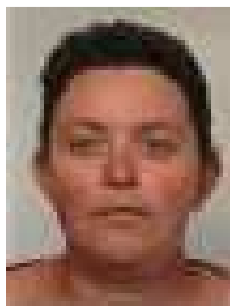
Pendant la collecte : **Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.**

Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr). Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si besoin, ils peuvent aider à les remplir.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte : le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'INSEE, les réponses par internet arrivant directement. L'INSEE procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

**Magali JOLY**



**Pascale FRANCIOLI**



**Catherine MORIN**



## Travaux

### • Travaux de restauration du barrage d'Orchamps et création d'une passe à poissons :

Voies Navigables de France, propriétaire du Barrage d'Orchamps, suite à une campagne de diagnostics a identifié le barrage d'Orchamps comme étant à conforter en urgence. En rive gauche, une passe à poissons non fonctionnelle sera remplacée par la création d'une nouvelle. Les travaux consistent en la création d'une piste de chantier en rive gauche, à la mise en place d'un rideau de palplanche, à la reprise de la crête en béton, au confortement du parement du seuil par la mise en œuvre d'énrochements et à l'aménagement d'un sabot aval. Les travaux sont prévus au second semestre 2022 pour une durée de 6 mois (dont deux mois de préparation). Un élagage et un débroussaillage sont prévus en février 2022 afin de préparer les accès au chantier.



Un diagnostic écologique a été réalisé en 2016 par l'association Dole Environnement. Ce diagnostic a permis de dresser les contraintes environnementales du site. Les dates d'interventions et l'accès au chantier sont fixés de façon à limiter l'impact des travaux. La future piste d'accès du chantier se situe sur une station de Renouée du Japon (espèce invasive), celle-ci sera traitée lors du débroussaillage. L'emplacement de la passe à poissons engendre une perte de 200m<sup>2</sup> de saulaie. A l'issue des travaux, une saulaie de 675m<sup>2</sup> sera plantée en compensation. L'arrêté n°2021-08-04-001 publié au Recueil des Actes Administratifs n°39-2021-08-06- 00001 fixe les prescriptions relatives au confortement du barrage d'Orchamps et à l'aménagement d'une passe à poissons sur le Doubs à Orchamps. Un inventaire complémentaire de la faune et de la flore sera réalisé par le bureau d'études environnement SPECIES avant le démarrage des travaux, afin de baliser les zones où la présence d'espèces sensibles serait repérée. De plus, ce bureau d'études sera en charge du suivi environnemental du chantier afin de vérifier les bons respects des clauses environnementales fixées par l'arrêté.

### • **Électricité et éclairage public :**

Le SIDEC (syndicat d'énergie du Jura) a réalisé un diagnostic de notre réseau, préconisant la mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien du réseau basse tension de notre village.

En complément, nous avons signé la charte E-Lum qui confère l'entretien et la maintenance du réseau de l'éclairage au SIDEC, afin de moderniser notre réseau par un réseau d'éclairage à LED en prévoyant de faire des échanges réguliers chaque année.

Par ailleurs, vous pourrez constater qu'il y a maintenant une numérotation au niveau des mâts d'éclairage, de type AA-000 (voir photo). Il suffira de communiquer ce numéro lorsqu'une lampe ne fonctionnera plus. Cela nous permettra de réagir au plus vite pour la remise en état de celle-ci.



Pour 2021, nous avons dû remplacer le transformateur au niveau du monument Vacheret qui gère les rues : Maizières, Résistance (après le passage à niveau en direction de Gendrey), Bienvenue et Champs Jourdain.

Nous avons également fait vérifier l'ensemble des coffrets et sécurisé ceux qui en avaient besoin.

Pour 2022, un renforcement du réseau électrique au niveau de la rue de la République (de la gendarmerie à la sortie du village côté Dole) est prévu avec le remplacement des fils nus par des fils renforcés torsadés.

Il y aura une mise aux normes à prévoir pour ceux-ci (réalisation prévue sur 6 ans).

Nous profiterons de la mise aux normes du réseau « rue République » pour procéder au remplacement des luminaires par des LED. Cette première tranche concernera les secteurs « rue République », « Chemin des Tillières » et la moitié du « Clos Bellevue ».

Au niveau du centre bourg, des prises électriques spécifiques seront installées pour la mise en place des décorations des fêtes de fin d'année.

Enfin, l'effacement du réseau et l'échange des luminaires au niveau « rue de l'Église » est en réflexion. Également, dans le cadre du projet d'aménagements des abords de l'école (projet décrit dans l'Orchampoise de Juillet 2021), nous étudions la fin de l'effacement du réseau, l'échange du transformateur béton par un de plus petite taille (type de celui qui est installé au parking de l'église), le passage de l'éclairage en LED et le renforcement du réseau électrique « rue de la liberté ».

## Comptes rendus des Conseils Municipaux

### Conseil municipal du 10 novembre 2021

#### **PRESENTS :**

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Aurore GELEY (donne procuration à Géraldine FIGARD) Nathalie TARDY-DEPREZ, Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Alexandre DUMONT

**Secrétaire de Séance :** Michèle BOUCARD

#### **Présentation PMM : travaux secteur école :**

M. TRAMEAUX du bureau d'études PMM nous présente ses réflexions sur le projet d'aménagement du secteur de l'école rue des Anciens Combattants et de la rue Pasteur.

Ce dossier comporte un plan d'aménagement, une note d'intention et une approche financière.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette présentation.

### **Recensement 2022 : Désignation du Coordonnateur Communal :**

A l'occasion du recensement 2022, il faut désigner un coordonnateur communal. Il s'agira pour cette personne d'assurer le suivi du travail des agents recenseurs. Cette mission représente environ 140 h et sera rémunérée au taux horaire du SMIC revalorisé de 15%.

D'après les préconisations de l'INSEE, pour des communes entre 1 000 à 3 999 habitants, 20 jours de travail peuvent être alloués à l'agent coordinateur (1 jour de formation, 8 jours de préparation et 11 jours de suivi), soit un total de 140 heures maximum.

Il faudra également recruter des agents recenseurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme BATY Brigitte en tant que Coordinateur Communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Maison de Santé Pluridisciplinaires : Attribution marché Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) :**

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaires, il est nécessaire de désigner un coordinateur S.P.S.

3 sociétés ont été consultées :

- BUREAU VERITAS avec un devis à 4 644,00 € TTC (Besançon – 25)
- Nicolas ROY avec un devis à 4 896,00 € TTC (Salans – 39)
- SOCOTEC avec un devis à 5 658,00 € TTC (Lons Le Saunier – 39)

L'entreprise BUREAU VERITAS propose un prix inférieur à Nicolas ROY cependant cette société ne prévoit que 36 h de visite sur le chantier alors que Nicolas ROY prévoit 1 réunion par semaine tout au long du chantier et 28 h pour SOCOTEC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir la société Nicolas ROY pour assurer la mission de Coordinateur SPS pour un montant de 4 896€ TTC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Maison de Santé Pluridisciplinaires : Attribution marché Etude de sol :**

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaires, il est nécessaire de réaliser une géotechnique au stade Avant-Projet (G2 AVP) au niveau du terrain d'implantation du bâtiment. Le Bureau d'étude structure B.P.S. nous a transmis un cahier des charges des besoins pour cette étude de sol de type G2 AVP.

3 sociétés ont été consultées :

- ECR Environnement avec un devis à 3 780,00 € TTC (Besançon – 25)
- IG-Co avec un devis à 5 280,00 € TTC (Devecey – 25)
- FONDATEC un devis à 6 831,00 € TTC (Janneyrias – 38)

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la société IG-CO avec un devis à 5 280 € TTC pour réaliser l'étude de sol. Cette entreprise fournit la meilleure proposition prix/prestation (par exemple : remise du rapport sous 2 semaines contre 8 à 10 pour l'entreprise ECR)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Panneau numérique : Proposition de contrat de maintenance annuel :**

La période de garantie de notre panneau numérique arrivera à échéance le 19 janvier 2022.

La société CENTAURE SYSTEMS nous propose un contrat de maintenance annuel pour un montant de 1 100,00€ H.T.

Dans le cadre ce contrat de maintenance la société CENTAURE SYSTEMS réalisera des opérations de télémaintenance en cas de besoins, une visite annuelle de maintenance préventive et fixe les modalités d'intervention pour la maintenue curative.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir ou non ce contrat de maintenance pour un montant de 1 100,00 € H.T. soit 1 320,00 € T.T.C.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Convention mise à disposition remplacement du personnel – Mme HEUBERGER Sylvie :**

Pour pallier les diverses absences de personnel administratif, Mme Sylvie HEUBERGER vient effectuer des heures de secrétariat dans notre commune.

Il convient donc de signer une convention de mise à disposition /remplacement de personnel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention et tous les documents se référants à ce remplacement de personnels.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Modification des durées et tarifs des concessions du columbarium :**

La durée des concessions pour le columbarium, fixée à 20 ans actuellement n'est pas conforme aux prescriptions en vigueur. Les durées légales pour les concessions en columbarium sont de 5, 10, 15, 30 ou 50 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter des nouvelles durées de concession pour le columbarium selon les modalités suivantes :

	10 ans	15ans
Petite case (1 à 4 urnes)	225,00€	335,00€
Grande case (plus de 4 urnes)	450,00€	675,00€

En cas de renouvellement de concession ce sont ces dispositions (durées et tarifs) qui seront appliquées.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette modification de durées et de tarifs pour les concessions du columbarium.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- Borne de recharge électrique :  
Il y a une opportunité de mettre en place une borne de recharge pour les véhicules électriques. L'accès à cette borne serait payant. Cette borne serait de type 2x11Kw.  
Le cout de l'installation de cette borne s'élève à 12 000€ (achat + installation) avec un abonnement de 800€/an.
- Tri porteur électrique :  
La région attend notre décision pour l'achat de cet équipement.  
M. Le Maire propose de signer le devis pour l'achat de ce matériel.



- Chaufferie Granulés : les pannes se multiplient et nous avons de plus de plus de mal à trouver des artisans pour la dépanner. Il va falloir réfléchir à une solution pérenne pour cette chaudière (remplacement, ???)

## **Conseil municipal du 18 décembre 2021**

### **PRESENTS :**

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Géraldine FIGARD, Aurore GELEY, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Barbara PANOUILLOT (donne procuration à Géraldine FIGARD) Nathalie TARDY-DEPREZ, Jean-Baptiste CHAPUIS (donne procuration à Régis CHOPIN), Valentin MATARESE (donne procuration à Aurore GELEY), Thierry ESCODA (donne procuration à Edwige VERNEREY), Alexandre DUMONT.

**Secrétaire de Séance :** Michèle BOUCARD.

### **Projet d'Aménagement Développement Durable :**

Dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), il nous est demandé par la Communauté de Communes de Jura Nord de valider le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD).

Ce dossier comporte un plan d'aménagement, une note d'intention et une approche financière. Régis CHOPIN présente le dossier PADD.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les orientations du PADD. 2021.

Le Conseil Municipal adopte les orientations du PADD. 2021.

### **Attribution Marché de Maitrise d'œuvre projet City Parc :**

Dans le cadre de notre projet de City Parc nous avons demandé des devis à 3 bureaux d'études pour nous accompagner (ALPETUDES & PMM - 39 DOLE, LOLLIER - 67 MITTELSCHAEFFOLSHEIM et CARDOMAX - 68 BERGHEIM).

Nous avons reçu des devis de 2 bureaux d'études :

- ALPETUDES et PMM pour un montant de 24 680 € HT
- LOLLIER pour un montant de 20 000 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner l'entreprise LOLLIER pour un montant de 20 000 € HT pour le marché de Maitrise d'œuvre concernant le projet de City Parc.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet City Parc :**

Pour le projet de City Parc nous souhaitons demander des subventions au titre de la DETR.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de subvention au titre de la DETR.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **SIDEC marché éclairage public : prises guirlandes :**

Nous devons reprendre une délibération suivant la demande du SIDEC concernant la mise en place des prises de courant sur l'éclairage public pour un montant de 2 561,67 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette proposition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **SIDEC marché éclairage public : RVS signataire E-Lum 1<sup>ère</sup> tranche :**

La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux concerne le remplacement de 22 blocs d'éclairage public. Ces travaux entrent dans le cadre de la convention E-Lum signée avec le SIDEC du Jura. Le montant estimatif du programme d'éclairage public présenté est de 31 346,66 € TTC. Nous sollicitons l'obtention d'une participation au SIDEC de 50.00 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 30 000,00 €) soit 15 000,00 €. La part de la collectivité est estimée à 16 346,66 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce marché de travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **SIDEC Adhésion groupement d'achat d'énergie 2023 :**

Les huit syndicats départementaux d'énergies de Bourgogne Franche Comté ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Le SIDEC nous propose d'adhérer à son groupement d'achat d'énergie pour l'année 2023 afin d'obtenir un tarif plus compétitif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement d'achat d'énergie pour 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Subventions aux associations :**

○ FNATH : 90 €	○ Club Amitié : 250€
○ Souvenir Français : 100 €	○ Saint Vincent de Paul : 450 €
○ APE : 450 €	○ Téléthon : 50€
○ Amicale des Sapeurs-Pompiers : 450 €	○ Anciens Combattant : 180 €
○ Judo : 450 €	○ Association des donneurs de sang de Dole et sa Région : 80€
○ Foyer Rural : 450 €	○ Association des Parachutistes du Jura : 50€
○ ASOL : 450 €	○ Secours populaire Français : don à St Vincent de Paul
○ SPV Event : 200€	○ Tandem : pour l'accueil de l'échange des Jeunes Sapeurs-Pompiers allemand (mise à disposition de logistique)

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir ces montants pour les subventions aux associations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :**

Il est proposé une modification du régime indemnitaire pour mettre en corrélation les plafonds, redéfinir les critères pour l'Indemnités de Fonctions Sujétions et Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et modifier les conditions de retrait des primes lors des arrêts maladie.

Les modalités de maintien ou de suppression des primes seront les suivantes :

- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, les primes seront maintenues intégralement.
- Toutes les primes instituées seront réduites au prorata-temporis du nombre de jours d'arrêt et ce dès le premier jour pour tous les congés maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée et grave maladie, accident du travail et maladie professionnelle.
- Les primes seront également proratisées en fonction du temps de travail : temps partiel, temps non complet et lors d'une reprise à temps partiel thérapeutique au prorata du temps travaillé.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Recensement 2022 rémunération coordonnateur et agents recenseurs :**

A titre d'information, l'INSEE octroie à la commune une subvention de 2 057 € pour le recensement.

Pour le coordonnateur communal, il est proposé une rémunération au taux horaire du SMIC revalorisée de 15%. Il s'agira pour cette personne d'assurer le suivi du travail des agents recenseurs. Cette mission représente environ 140 h de travail. Le coordonnateur devra nous faire un état de l'avancement du dossier.

Pour les agents recenseur, il est proposé de payer les agents sur un forfait de 2€ par bulletin individuel + 1€ par logement. 2 journées de formation sont prévues, elles seront payées aux agents sur le taux du SMIC horaire + remboursement éventuel des frais kilométriques.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette base de rémunération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Commune de La Barre convention mise à disposition remplacement du personnel :**

Il est demandé de signer une convention avec la commune de La Barre pour la mise à disposition d'un agent par la commune de La Barre pour effectuer des heures de secrétariat dans notre commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Moulin Rouge de l'année 2020 :**

Le RPQS du SIE de Moulin Rouge 2020 est présenté au conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## **Crédits d'anticipation 2022 :**

Pour l'année 2022 il est proposé que les crédits d'anticipation suivants soient inscrits aux budgets lors de leur adoption :

- Budget Général : sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 :  $819\,611,58 / 4 = 204\,902,00$  €  
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 30 000,00 €  
Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 144 902,00 €  
Chapitre 23 Immobilisations en cours : 30 000,00 €  
Total : 204 902,00 €
- Budget Réseaux Communication Entretien (RCE) : sur les chapitres 20, 21 et 23 :  
 $36\,735,42 / 4 = 9\,183,00$  €  
Chapitre 20 : Immobilisations corporelles : 5 000,00 €  
Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 4 183,00 €  
Total : 9 183,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire ses montants en tant que crédits d'anticipation 2022. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Questions diverses :**

- Borne de recharge électrique :  
Il s'agit d'une compétence que le SIDEC souhaiterait voir gérée par la Communauté de Communes Jura Nord.  
L'emplacement privilégié serait au niveau de la Place du Gevot.  
Une borne de recharge de 22KW (prévue pour 2 véhicules) a un cout d'investissement de 12 500,00€ avec un montant de subventionnement estimé à 70%. Le fonctionnement annuel s'élèverait à environ 1 500,00 €
- Bassin de rétention SNCF :  
La SNCF doit mettre en place un bassin de rétention des eaux de pluie sur le haut de la voie ferrée. Le bassin doit être agrandi. Le montant des travaux s'élèverait à 160 000,00 €. Des subventions devront être demandées pour ce chantier.
- Lavoir et église :  
Suite aux différents désagréments relevés (fuites en toiture, ...) sur l'église nous avons reçu l'architecte des Bâtiments de France. Il nous propose d'étendre le classement des Bâtiments de France à l'ensemble de l'église.  
La DRAC souhaite que l'on retienne un architecte qui réaliserait un programme pluriannuel de travaux pour la rénovation de nos bâtiments classés.

*Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ces publications.*